



**CSE SNCF
OPTIM
SERVICES**

PARIS, LE 25 FÉVRIER 2026



LES BRÈVES DU CSE SNCF OPTIM'SERVICES

du 19/02/2026

CONSULTATION SUR LE DOSSIER SARDO

Derrière le discours, quels impacts pour les salariés ?

Le projet de réorganisation du CSP SARDO, porté par SNCF OPTIM'SERVICES, vise à adapter l'organisation aux besoins actuels en améliorant la lisibilité des missions, la qualité du service et la valorisation du patrimoine (cf. Brèves du CSE du mardi 27 Janv 26). Cette réorganisation sera mise en œuvre le 1^{er} avril 2026.

Cette réorganisation est présentée comme une amélioration du service et de la valorisation des archives. La réalité pour les agents est toute autre !

Ce que prévoit le projet :

- Fermeture du site de Combs-La-Ville
- Externalisation et transferts d'archives
- Création de nouveaux pôles (St-Denis /Le Mans)
- Suppressions et créations de postes dites à « iso-effectif »
- Economie annuelle annoncée à 200 K€

Ce que ça change concrètement pour les salariés :

- Suppressions de postes (4 à Combs-La-Ville / 1 au Mans)
- Nouveaux profils exigés ne correspondant pas aux agents en poste
- Départs contraints déguisés sans mobilité géographique imposée mais avec une mobilité fonctionnelle subie
- Risque accru de stress, perte de repères et dégradation du climat social

Ce qui n'est pas garanti :

- Aucun engagement clair sur le reclassement effectif des agents impactés
- Peu de visibilité sur la formation pour accéder aux nouveaux postes
- Accompagnement RH annoncé, mais sans sécurisation des parcours

FACE À CE CONSTAT**LES ÉLUS UNSA-FERROVIAIRE ONT VOTÉ CONTRE CE PROJET QUI NE PEUT PAS ÊTRE SOCIALEMENT NEUTRE, QUAND :**

- Des postes disparaissent
- Des profils sont remplacés sans aucune visibilité des critères de repositionnements
- L'humain devient une variable d'ajustement économique
- Le pesage de poste reste opaque
- Des incohérences et des erreurs relatives à la classification des postes, aux effectifs et aux organigrammes ne reflétant pas la réalité ont été signalés lors de la présentation du dossier en information au CSE de janvier 2026 et n'ont pas été prises en compte.

L'UNSA-Ferroviaire insiste à nouveau sur la nécessité d'un accompagnement de qualité proposé aux personnes impactées et ont demandé lors de la CSSCT un suivi spécifique pour évaluer les conséquences sur les conditions de travail après la restructuration.



CONSULTATION RELATIVE AU PROJET D'ORGANISATION DES CFAS DE LYON ET PARIS SUD EST

Derrière le discours, quels impacts pour les salariés ?

La consultation portait sur le projet de réorganisation des CFAS de Lyon et Paris Sud Est dans le cadre du projet « Relevons le défi » de l'Aptitude Sécurité ; sujet discuté durant le 25/03/2025 lors des réunions CSE.

Impacts organisationnels, recrutement et mobilité interne

La DSM nous informe que la priorité sera donnée aux salariés dont les postes seront supprimés. Un diagnostic précis des besoins de l'entreprise est en étude. Des entretiens exploratoires sont en cours (RH0910), visant une adéquation entre les compétences internes et les souhaits des salariés concernés.

Il est précisé que l'objectif n'est pas au recrutement externe.

Cet impact est lié à l'évolution de la STIOPE et n'est pas la volonté de l'entreprise.

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé à l'entreprise qu'elle ne devait pas « bloquer » les IDE souhaitant s'orienter vers un poste en Santé au Travail. La DSM a assuré qu'elle ne ferait aucun blocage de principe. C'est une question de timing avec des temps qui sont incompressibles.

Des échanges sont en cours avec les managers afin d'identifier le bon territoire d'accueil au regard des besoins en IDE en Santé au Travail.

Il est important de donner des perspectives pour permettre au personnel de se projeter et ainsi réduire l'anxiété des salariés dont l'avenir de leur poste en CFAS est incertain.

D'autant plus que **l'UNSA-Ferroviaire a alerté la DSM** sur les nombreux postes actuellement vacants en Santé au Travail et à venir (départs à la retraite prévus courant 2026) qui mettent en difficulté de nombreuses équipes.

Cependant, la DSM a bien précisé que cette orientation vers la Santé au Travail était soumise à la formation spécifique des infirmiers de santé au travail obligatoire de 240 h (décret N°2022-1664 du 27 décembre 2022).

À ce stade, aucune date précise ne peut être communiquée concernant la libération des agents vers de nouveaux postes puisque le diagnostic est en cours. Des réponses aux agents seront apportées prochainement.



Impact sur le personnel des laboratoires

La mise en place de la STIOPE va avoir un impact sur l'activité des laboratoires. Le sujet est donc en cours d'instruction. La DSM a fait la promesse de revenir rapidement vers les élus pour faire un point sur ce sujet.

Charge de travail et prévention des risques dans les CFAS

La DSM indique prendre en compte sérieusement la charge prévisionnelle et les risques associés à cette nouvelle organisation au sein des CFAS avec :

- un accompagnement des équipes
- un investissement dans du matériel plus coûteux visant à limiter les situations à risque (Accident d'Exposition au Sang) pour le personnel
- une démarche ergonomique des postes de travail en association avec les équipes
- un point spécifique relatif à l'EVRPS qui sera présenté en CSSCT

Pour ce dernier point, l'UNSA-Ferroviaire restera très vigilante sur les résultats de cette évaluation qui seront présentés, ainsi que la méthodologie qui aura été employée. Car, selon la DSM, le risque RPS n'a pas été formellement identifié.

L'UNSA-Ferroviaire s'interroge car elle n'a pas les mêmes remontées terrain des personnels en place !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, le bien-être et les bonnes conditions de travail des salariés EST et RESTERA sa priorité !

Classification des secrétaires / assistantes

L'UNSA-Ferroviaire a une nouvelle fois demandé la clarification de l'intitulé du poste de « Secrétaire/Assistante médicale » et sa demande de passage en Classe 4 pour les secrétaires devenues « Secrétaire/assistantes médicales » dans les CFAS et qui ont eu ces derniers mois une montée en compétences. Il avait été acté qu'elles passeraient Classe 4 !

La réponse de la DSM nous interroge car un pesage de poste serait en cours afin de vérifier l'adéquation des tâches avec la Classe 4 !

Sur ce dernier volet l'UNSA-Ferroviaire s'engage à refaire le point avec la DSM concernant ce projet d'évolution des secrétaires concernées.

L'UNSA-Ferroviaire n'acceptera aucun retour en arrière !

Recrutement IDE CFAS Lyon (CDI)

L'UNSA-Ferroviaire a une nouvelle fois réitéré sa demande de recrutement d'une IDE sur le CFAS de Lyon (actuellement occupé par une IDE intérimaire). Un recrutement serait en cours (CDI).

POSITION DE L'UNSA FERROVIAIRE

À l'issue de la consultation, l'UNSA-Ferroviaire a voté CONTRE ce projet d'évolution d'organisation des CFAS de Lyon et Paris Sud Est.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les conditions d'une mise en œuvre sécurisée, cohérente et respectueuse de la santé des salariés ne sont pas réunies à ce stade.